

# SELARL SILEX - Maître Stéphane IMBERT

Avocat au Barreau de Nice - 19 rue de la Préfecture 06300 NICE  
Tél : 04.93.85.63.89 - cabinet@silex-avocats.com - www.silex-avocats.com



## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - LOT UNIQUE

Dans un ensemble immobilier sis à Nice (06300) Quartier de l'Ariane,  
2 rue du Comté Vert et rue Amédée VI, dénommé «Résidence le Richelieu»

**UN APPARTEMENT** de 78,85 m<sup>2</sup> au 2e étage du bloc B  
**UNE CAVE** au sous-sol et **UN PARKING** au sous-sol du bloc A

## **ADJUDICATION JEUDI 28 MARS 2019 à 9H**

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE, au Palais de Justice, Place du Palais à NICE.  
Le Ministère d'un avocat inscrit au Barreau de NICE est obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

**Désignation - description** : Dans un ensemble immobilier sis à Nice (06300) Quartier de l'Ariane, 2, rue du Comte Vert et rue Amédée VI, dénommé «Résidence le Richelieu».

Ledit ensemble immobilier en un seul tenant est divisé en quatre blocs dénommés «A», «B», «C» et «D», élevés sur deux sous-sols d'un rez-de-chaussée et de huit étages, cadastré section HN n° 60 pour 20a 93ca, savoir : - **LOT 223 : UN APPARTEMENT de 78,85 m<sup>2</sup>** situé au 2e étage du bloc B, comprenant : hall d'entrée, couloir, wc, salle de bains, cuisine, salle de séjour et trois chambres avec balcon - et les 355/35.000e de la propriété du sol et des parties communes - **LOT 114 : UNE CAVE** située au sous-sol - et les 8/35.000e de la propriété du sol et des parties communes - **LOT 31 : UN PARKING** au sous-sol du bloc A - et les 32/35.000e de la propriété du sol et des parties communes.

Les biens sont libres de toute location et occupation.

**Syndic** : CABINET MJM, 1 rue Puget - 06000 NICE

**Nom et qualité des parties - procédure** : Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur le **Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**, chargé du Domaine, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Madame Christiane Anne Marie BENARDEAU, décédée à Contes (AM) le 12 novembre 2013.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 7 novembre 2018, autorisant la vente aux enchères publiques, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de NICE, par le ministère de **Maître Stéphane IMBERT**, avocat.

**MISE A PRIX** : Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix de :

**SOIXANTE DIX SEPT MILLE NEUF CENTS EUROS**

**77.900 €**

Susceptible de baisse du quart en cas d'enchères désertes

**Paiement du prix** : L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque certifié ou chèque de banque, à l'ordre du Trésor Public, entre les mains de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes dès l'expiration du délai de surenchère à peine de réitération des enchères.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé un délai de 60 jours. **Entrée en jouissance et remise des clés après paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts.** La présente clause annule et remplace purement et simplement l'article 15 des conditions générales relatif au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

**Consignation** : Les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'avocat chargé par eux d'enchérir un chèque de banque ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix la plus élevée (et avec un minimum de 3.000 €).

**Frais de mainlevée** : Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

**Frais de poursuites de vente** : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les régleront sur la quittance de Maître Stéphane IMBERT, avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le **cahier des conditions de vente RG n° 19/15**, déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE le 21 janvier 2019 et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Stéphane IMBERT et au Greffe.

Fait et rédigé à NICE par Maître Stéphane IMBERT, avocat

**VISITES** : - mardi 26 février 2019 de 9h30 à 10h30 - mardi 5 mars 2019 de 9h30 à 10h30